

Ensemble soyons actrices et acteurs de la qualité de vie du quartier !

Le Conseil administratif de la Ville de Genève mène une politique active en matière d'amélioration de la qualité de vie. Cette politique ne peut se réaliser sans un dialogue soutenu entre tous les partenaires. Aussi, avons-nous décidé d'initier une démarche appelée Contrat de quartier afin d'apporter des réponses globales et cohérentes aux questions posées dans un périmètre urbain déterminé.

L'élément le plus important de ce projet est qu'il fait appel à la participation tout au long du processus, de la définition même des besoins à la mise en œuvre des actions. Cette approche a déjà fait ses preuves dans d'autres villes européennes.

Pour permettre à chacune et chacun d'entre vous de s'impliquer dans le dispositif des Contrats de quartier, nous avons souhaité mettre à votre disposition ce dépliant explicatif. Nous espérons vivement qu'il vous convaincra des opportunités que vous offre une telle expérience.

Le Conseil administratif
de la Ville de Genève

Comment vous impliquer ?

Plusieurs possibilités vous sont offertes, selon vos disponibilités, pour prendre part à la réflexion et à l'élaboration des actions du Contrat de votre quartier:

- ⊙ En étant désigné comme représentant-e-s du quartier dans la Commission de coordination du quartier.
- ⊙ En prenant part à un Groupe de travail sur un thème en particulier.
- ⊙ En assistant aux Conférences de quartier.

Pour plus d'informations:

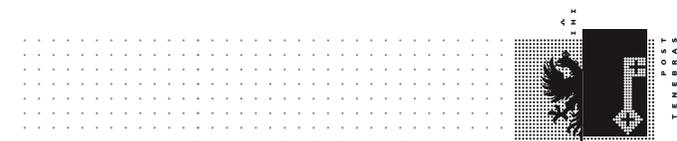
Ville de Genève

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
Case postale 1211 Genève 3
T. +4122 418 49 00
F. +4122 418 49 01



Les contrats de quartier



Les contrats de quartier, qu'est-ce que c'est?

Le Contrat de quartier est un engagement pris entre la Ville de Genève et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier afin d'en améliorer le cadre de vie.

L'objectif est d'apporter des réponses concrètes et concertées aux problèmes en lien avec la vie de quartier.

Cette démarche donne l'opportunité de participer activement et de manière responsable au développement de son quartier dans le cadre d'un programme et sur une période déterminée.

Les thèmes d'un contrat de quartier

© **L'aménagement et l'environnement** (valorisation des espaces publics, sécurité, salubrité, etc.)

© **Les infrastructures socioculturelles et sportives** (équipements de proximité, lieux de rencontre, espaces de jeux adaptés, etc.)

© **Les projets de développement communautaire** contribuant à l'amélioration du lien social (réseaux d'entraide, événements de quartier, etc.)

Pourquoi ?

Divers éléments peuvent amener la Ville à initier un Contrat de quartier: un projet d'aménagement, le renforcement du tissu social, des besoins d'infrastructures, etc.

Cela se justifie lorsque les enjeux dépassent le cadre d'un problème ponctuel qui peut être résolu directement par les services municipaux.

Comment ?

A partir d'un premier diagnostic, la Ville propose d'établir un Contrat de quartier.

1 La Ville organise **une première Conférence de quartier** ouverte à toutes et tous. Au cours de cette Conférence de quartier sont désigné-e-s les représentant-e-s qui feront partie de la Commission de coordination du quartier.

2 La Commission de coordination élabore **une feuille de route** qui synthétise le programme d'actions et ses conditions de mise en œuvre. Celle-ci est présentée dans un délai de 6 à 9 mois au Conseil administratif de la Ville pour validation.

3 Une fois validés, les projets et actions de la feuille de route sont réalisés en collaboration avec la Ville **sur une période de 4 à 6 ans.**

Avec qui ?

La Conférence de quartier

C'est un espace d'information et de discussion ouvert à toutes et à tous. La conférence de quartier fait le point à intervalle régulier (au moins deux séances par année) sur l'avancée des projets. Elle désigne les membres de la Commission de coordination parmi les habitant-e-s, les commerçant-e-s et les représentant-e-s des associations.

La Commission de coordination

Composée de délégué-e-s du quartier et de représentant-e-s des services de l'Administration municipale, la Commission de coordination complète le diagnostic sur le quartier et propose une feuille de route. Elle supervise également les groupes de travail.

Les Groupes de travail

Créés et soutenus par la Commission de coordination de quartier en fonction de problématiques à approfondir, les groupes de travail analysent les situations et proposent des solutions. Toute personne intéressée peut y participer.

